

## **08-09-2014 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance régulière tenue le 8 septembre 2014, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.  
Les conseillers: Gilbert Gauvin, Roland St-Pierre, Richard Fournier et Normand St-Laurent.

Absents: Messieurs Langis Joubert et Réjean Hudon, conseillers.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 14 août 2014
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) Remerciement Conseil jeunes 2013-2014
  - b) Internet et haute vitesse dans différents secteurs
  - c) Comité des Résidents de Val-D'Irène
  - d) Réponse du MTQ - Réfection de la route 132
  - e) Réponse du MTQ - Asphaltage route collectrice
  - f) Subvention - PAARRM
6. Invitations
  - a) Artquimédia
  - b) Succès-Relève
  - c) Rencontre d'information sur le projet d'Écoterritoire habité de la MRC
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Service de garde l'Enfant Joue
  - b) Les Grands Amis de la Vallée
8. PADE - Denis Hammond
9. Demande à la Fabrique de St-Cléophas
10. Acompte à Équipe Rénovation
11. Heures d'ouverture - Postes Canada
12. Valve d'eau - Rock Gagné
13. Travaux d'affaissement - route Melucq
14. Paiement des travaux - Les Entreprises Bourget
15. Mandat au service de Génie municipal-MRC de la Matapédia
16. Demande de soumission au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matapédia
17. Ancienne cantine Melucq
18. Abrogation de la résolution
19. Demande d'autorisation - Jos Lefrançois (2008) inc.
20. Politique et procédures de gestion des plaintes
21. Soumission bois de chauffage
22. Remboursement de franchise - Serge Bouillon
23. Remboursement de franchise - Steeve Fillion
24. Suivi de dossiers
25. Divers: a) b) c) d)
26. Questions de l'assemblée
27. Levée de la réunion

**198-14****Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: dossiers des élus et paiement de la facture de l'architecte. Le point divers reste ouvert.

*Avant de continuer la réunion monsieur le maire prend la parole pour féliciter Normand St-Laurent et Gilbert Gauvin ainsi que leur souhaiter la bienvenue au conseil municipal. Il explique également à la population que désormais il faudra dire monsieur le maire et non Jean-Paul et ils devront faire pareil avec les membres du conseil. Toute personne présente aux réunions impliquant le conseil devra s'adresser à l'autre personne en disant monsieur ou madame (exemple: Monsieur Joubert) afin d'implanter le respect mutuel.*

**199-14****Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que les procès-verbaux du 4 et 14 août 2014 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

**200-14****Adoption des comptes**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Boucherie Robert Louiselle, #13, buffet inauguration camping	1 165.56
Garage Yvan Thibault, #182906, matériel pour scie	56.28
CDA, PADE Lola Corbin, Johanne Côté	635.70
Télus, téléphone au 10 juillet-août (camping)	509.80
Hydro-Québec, #636101140295, éclairage public	176.40

**COMPTES NON PAYÉS**

Accent, #54976, congélateur (camping)	86.23
Bonichoix, #284385-286559-286796, caisse d'eau et bonbon	67.52
Clérobéc, #856361-854814-854816, matériels camping et voirie	301.93
Éditions juridiques, #309342, renouv. service mise à jour	94.50
Éditions Yvon Blais, #7220309, code civil édition 2014-2015	40.32
Ent. Clermont Gauvin, remb. creusage fossé - écoulement eaux	551.88
Excavation Marcel Perreault, #4047-4055, pelle (rang 6, valve eau Suzanne Pearson)	424.82
Fonds d'information territoire, #201402351658, mutation	4.00
Garvex protection, #73894, insp. Inst. et achat 2 extincteurs	431.15
Groupe Bouffard, #215018, collecte vidange et récup août 2014	1 180.60
Hydro-Québec, #637901156876, centre communautaire	288.74
Hydro-Québec, #637901156877, garage mun.	47.16
Hydro-Québec, #637901156878, système pompage	131.28
Hydro-Québec, #637901156879, station pompage	97.82
Jean Raymond, #8, service de fourrière	240.00
Joubert Clément, #1, location machinerie (descente du clocher)	30.00
Kopilab, #153513, photocopieur (Fabrique)	119.46
MRC de la Matapédia, #14382, dépôt du rôle d'évaluation et mise à jour	1 672.47
Municipalité, médiaposte avis d'élection	29.80
Richard Poirier et Frères, #34073-34099-34100, trav. divers.	1 253.53
Signalisation Lévis, #48007, panneaux signalisation et acc.	412.48
Sonic, #2986-2990, huile à chauffage (cent. comm)	905.42
Somavrac, #21187, abat-poussière	6 887.46
Télus, téléphone au 4 septembre (église)	83.20
Télus, téléphone au 28 août (centre comm)	245.45

Transport Martin Alain, #7038, nivelage	2 908.87
Transport Rock Gagné, #10, loc. pelle et gravier divers	13 661.91
Wolseley, #6279175, matériels borne fontaine	128.12
Bou langer Jessy, remb. frais de repas (cours opérateur eau pot.)	141.04

*Au point 5 a de l'ordre du jour, j'informe le conseil municipal que le conseil jeunes et son maire de l'école Ste-Marie a envoyé une lettre de remerciement pour les avoir accueilli si chaleureusement et qu'ils ont appréciés la collaboration avec St-Cléophas et Sayabec.*

*Au point 5 b de l'ordre du jour, étant donné que la municipalité a appuyé Monsieur Gilbert Sirois dans son dossier de réseau internet et cellulaire non fonctionnel à Saint-Cléophas, je fais la lecture de la lettre que Télus a acheminé à Monsieur Sirois au conseil afin qu'il soit au courant du suivi du dossier.*

*Au point 5 c de l'ordre du jour, je fais la lecture de la lettre que le Comité des Résidents de Val-D'Irène a acheminé à madame Chantale Lavoie, préfet concernant des modifications à apporter lors de la révision du schéma d'aménagement afin de protéger le Parc Régional de Val-D'Irène sur une distance de 7 km de protection pour le développement éolien.*

*Au point 5 d de l'ordre du jour, je fais la lecture de la lettre du MTQ expliquant que suite à notre résolution 85-14 appuyant la municipalité de Val-Brillant concernant la réfection de la route 132, le MTQ doit conclure une entente avec le Canadien national pour la construction de la structure d'étagement de la voie ferrée et que la réalisation des travaux sera considérée avec attention lors d'un prochain exercice de planification, en fonction des paramètres financiers.*

*Au point 5 e de l'ordre du jour, je fais la lecture de la lettre du MTQ expliquant que suite à notre résolution 189-14 concernant l'asphaltage de la route Saint-Cléophas/Sayabec les travaux se feront cette saison. Lorsque les travaux d'aqueduc exécutés par la municipalité seront terminés l'asphaltage pourra débiter. Dans l'éventualité qu'une partie des travaux ne puisse se réaliser en 2015, ils seront reportés en 2015.*

*Au point 5 f de l'ordre du jour, je fais la lecture de la lettre de monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia expliquant qu'il recommande au MTQ d'accorder la demande de la municipalité au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'amélioration de la route Melucq. Le montant de la demande est de 20 000\$.*

*Au point 6 a de l'ordre du jour, j'explique qu'il y aura un 4 à 7 le 11 septembre prochain à Amqui afin de souligner la nouvelle image du gala Artquimédia. La 27<sup>ième</sup> édition du gala sera le 15 novembre prochain et il y aura 11 prix qui seront remis à des artistes. Toute personne voulant s'inscrire peut venir me voir pour avoir le formulaire.*

*Au point 6 b de l'ordre du jour, j'explique que le SUCCÈS-RELEVÉ est de retour cet automne. Une séance d'information aura lieu gratuitement le 23 septembre prochain dans une formule de 6 @ 8 à Amqui. La formation SUCCÈS-RELEVÉ débutera le 7 octobre. Toute personne voulant de l'information supplémentaire peut venir chercher le communiquer au bureau.*

**201-14 Rencontre d'information sur le projet d'Écoterritoire habité de la MRC**

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Normand St-Laurent et résolu par le conseil que Jean-Paul Bélanger, maire et Langis Joubert, conseiller représentent la municipalité lors de la rencontre sur l'Écoterritoire habité de La Matapédia qu'il y aura le 15 septembre prochain à la Salle communautaire de Sayabec.

**202-14 Service de garde l'Enfant Joue**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas appui le CPE L'Enfant Joue de St-Moïse pour leur demande au pacte rural afin qu'une nouvelle installation de service de garde soit située à Sayabec.



Considérant qu'après avoir trouvé l'ancienne valve, il a été constaté que la nouvelle valve était posée à ± 25 pieds de l'ancienne;

Considérant que lors d'une réunion publique d'information sur les travaux d'aqueduc, la municipalité avait mentionnée que tous les branchements seraient à la même place et qu'aucun changement majeur ne serait fait pour les contribuables;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Richard Fournier et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de reconstruire une nouvelle entrée d'eau chez Monsieur Rock Gagné afin qu'elle soit juste devant le tuyau de celui-ci. La municipalité s'engage à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux.

*Au point 13 de l'ordre du jour, j'informe le conseil que j'ai reçu un courriel de Jérôme Tremblay disant que les travaux d'affaissement sur la route Melucq sont 2 interventions où il faut faire des stabilisations de tête de ponceau. La résolution 148-14 mandatant Langis Joubert, responsable du dossier des chemins à faire le nécessaire pour effectuer les travaux d'affaissement est donc en vigueur.*

**208-14**      **Paiement des travaux – Les Entreprises Bourget**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal qu'un paiement de 112 024.08\$ aux Entreprises Bourget est autorisé pour les travaux de traitement de surface effectués sur la route Melucq. Un montant de 12 447.13\$, est retenu soit 10% du total de la facture.

**209-14**      **Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia**

Considérant que suite à une conversation téléphonique avec madame Nathalie Lévesque, ingénieur à la MRC de La Matapédia m'informant qu'après l'analyse des tests aux réservoirs d'eau potable de la municipalité, il sera nécessaire d'installer les équipements pour faire la chloration.

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour préparer et lancer l'appel d'offre afin qu'une firme fasse la conception des plans et devis pour l'équipement de chloration nécessaires aux réservoirs. Le conseil demande que le dossier d'appel d'offre soit terminé pour le 3 octobre prochain afin qu'il puisse prendre une décision à la réunion régulière du 6 octobre et adopter la résolution pour choisir la firme qui aura le dossier pour les plans et devis.

**210-14**      **Demande de soumission au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande une offre de service à la MRC de La Matapédia afin de modifier certains règlements de la municipalité. Les modifications à apporter sont les suivantes:

- Règlement de construction, article 3.5: Changer le règlement et inscrire que les normes doivent être comme le Code National du Bâtiment.
- Règlement de zonage article 7.4.1: Changer la superficie au sol à 75% au lieu de 50% et la hauteur pour la porte de garage ne doit pas dépasser 3.1 mètres au lieu de 2.75.
- Règlement de zonage article 7.4.3: Changer le règlement et le modifier comme celui de Val-Brillant.
- Faire un règlement sur le système de chauffage extérieur comme celui de Sayabec (article 7.5.14). Par contre, au point 1 b, mettre 4.6 mètre (15 pieds) au lieu de 3.65 mètre et le conseil voudrait qu'il soit inscrit que chaque cas devra être étudié par l'inspecteur.

- Faire un règlement pour les spas qui indique qu'un spa n'est pas accepté en cours avant.
- Pour le règlement des abris d'hiver la date doit être du 1<sup>er</sup> septembre au 15 avril.

**211-14**

**Ancienne Cantine Melucq**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que toutes résolutions et/ou mentions aux procès-verbaux autorisant l'implantation du l'ancienne Cantine Melucq sont annulées. Le conseil mandate et autorise monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal à intervenir et faire le nécessaire afin que tout soit régularisé et conforme à nos règlements municipaux.

**212-14**

**Abrogation de la résolution 112-14**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la résolution 112-14 est abrogé.

**213-14**

**Demande d'autorisation – Jos Lefrançois (2008) inc.**

Considérant que l'entreprises Jos Lefrançois (2008) inc. s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'avoir l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture le lot 4 347 457, soit pour l'autorisation d'agrandir la carrière de pierres existante et l'autorisation d'exploiter une usine de transformation;

Considérant que l'exploitation de cette carrière ne viendra pas perturber le dynamisme agricole ou nuire à l'homogénéité du milieu;

Considérant qu'aucune contrainte en matière d'environnement n'a été constaté pour les établissements de production animale avoisinantes;

Considérant qu'il n'y aura aucun impact négatif sur le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants car les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont impossible;

Considérant que notre municipalité est dévitalisée et qu'une usine viendra améliorer le sort économique en créant des emplois;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas est favorable et appui la demande de Jos Lefrançois;

**214-14**

**Politique et procédures de gestion des plaintes**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-Cléophas poursuit un objectif d'excellence dans les services offerts aux citoyens;

Attendu qu'il désire être à l'écoute des résidents du territoire et veut tenter, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services municipaux;

Attendu qu'il est opportun d'adopter une politique et des procédures visant la gestion des plaintes pour permettre aux citoyens de mieux communiquer leurs insatisfactions;

En conséquence, il est proposé par Richard Fournier, appuyé par Normand St-Laurent et résolu d'adopter la politique et les procédures suivantes concernant la gestion des plaintes:

1. OBJECTIFS VISÉS PAR LA POLITIQUE

- Être à l'écoute du citoyen.
- Améliorer les services municipaux.

## 2. DÉFINITIONS

- *Plainte*: «Expression du mécontentement que l'on éprouve» (selon le dictionnaire Petit Robert). Généralement relié à une insatisfaction quant à un événement, une personne, un service ou un comportement humain.
- *Plainte fondée*: Lorsqu'il y a préjudice à quiconque, qui, généralement, va entraîner un changement, une correction de situation. Elle s'inscrit dès lors dans une démarche de redressement.
- *Plainte non fondée*: Lorsqu'il s'agit d'une rumeur ou d'une perception, que la demande est ponctuée d'imprécisions. Lorsqu'il s'agit d'un commentaire, d'une suggestion, d'un avis ou d'une demande anonyme (non signée).
- *Plainte administrative*: Ceci fait référence à un changement de situation immédiat ou déterminé dans le temps et qui corrige un préjudice « temporaire ». Par exemple, la réparation d'un nid-de-poule, d'un ponceau, le bruit, le déneigement, etc. Ce type de plainte est plutôt traité comme de l'information privilégiée.

## 3. PRINCIPES DIRECTEURS

Trois principes directeurs soutiennent cette politique :

- Toutes les plaintes doivent obligatoirement se faire par écrit et être signées. Seule la direction générale pourra décider d'entendre une plainte (au bureau ou au téléphone) avant de procéder par écrit. Si la personne plaignante refuse de porter sa plainte par écrit ou de la signer, aucune suite ne sera donnée à cette plainte.
- Toutes les plaintes seront dirigées d'abord vers la direction générale qui verra à informer les services concernés. En cas d'absence de la direction générale, la personne au greffe est mandatée d'office pour recevoir ces plaintes.
- Toutes les procédures du traitement des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité. Ainsi, lors d'une procédure de traitement d'une plainte, un citoyen frustré qui ne voudrait pas se maîtriser et qui manquerait de respect à l'un ou l'autre des représentants de la municipalité pourrait voir sa plainte niée. Ce même citoyen serait alors invité à revenir déposer sa plainte lorsqu'il se sera calmé.

## 4. PROCÉDURES

- Toute personne liée à la municipalité qui reçoit une plainte doit obligatoirement et poliment inviter le citoyen plaignant à remplir le formulaire à cet effet soit au bureau municipal ou, s'il y a lieu, sur le site Internet de la municipalité en lui faisant comprendre qu'elle-même n'est pas habilitée à recevoir les plaintes. Une lettre du plaignant est également acceptée pour entamer la démarche de gestion.
- Toute plainte (fondée) déposée à la municipalité recevra un accusé de réception dans un maximum de 6 jours ouvrables. Lors de l'émission de l'accusé de réception, un suivi de la plainte (fondée) sera fait par téléphone auprès du contribuable dans un délai de 15 jours ouvrables. Pour toute plainte fondée ou non fondée signée et déposée à la municipalité, le citoyen en sera avisé en deçà de 8 jours ouvrables.

- Aucune plainte écrite ne pourra être déposée lors des séances publiques du conseil. Le dépôt doit obligatoirement se faire auprès de la direction générale aux heures régulières d'opération.
- Les différentes étapes dans le cheminement d'une plainte sont:
  - Réception de la plainte par la direction générale;
  - Diriger la plainte au service concerné;
  - Donner rapidement suite à la plainte en identifiant le temps de délai d'analyse;
  - Déterminer une solution (documentée). Lorsque pertinent, le citoyen peut être invité à participer à identifier une solution;
  - Contacter à nouveau le citoyen pour l'informer de la solution retenue;
  - Confirmer par écrit le règlement de la plainte;
  - Classer le dossier et inclure la requête dans les statistiques de la municipalité.

**215-14**

**Soumission bois de chauffage**

Considérant que 2 soumissions ont été reçues au bureau municipal suite au médiaposte envoyé en juillet dernier;

Considérant que les 2 soumissions reçues sont des Entreprises Clermont Gauvin et de la SER de la Métis;

Considérant que chaque soumission contient beaucoup d'information, elles seront donc annexées à la présente résolution:

Par conséquent, suite à l'analyse des soumissions, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte 50 cordes d'érable et de bouleau à 95.00\$/corde. Étant donné que le prix est très abordable, le conseil demande 10 cordes de bois supplémentaires de la même essence qui devront être livré au terrain à côté du cimetière.

**216-14**

**Remboursement de franchise – Serge Bouillon**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que suite à la demande de monsieur Serge Bouillon concernant le remboursement de sa franchise d'assurance de 300.00\$ qu'il a dû assumer lors du débordement d'eau dans son sous-sol survenu le 14 avril dernier, le conseil mandate la directrice générale à prendre information auprès de notre assurance (MMQ).

**217-14**

**Remboursement de franchise – Steeve Fillion**

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que suite à la demande de monsieur Steeve Fillion concernant le remboursement de sa franchise d'assurance de 300.00\$ qu'il a dû assumer lors du débordement d'eau dans son sous-sol survenu le 14 avril dernier, le conseil mandate la directrice générale à prendre information auprès de notre assurance (MMQ).

Au point 24 de l'ordre du jour, concernant le suivi de dossiers des conseillers:

Roland St-Pierre: dossier d'aqueduc: 107 galons/jour pour le mois d'août.

**218-14**

**Dossiers des élus**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que Jean-Paul partage la responsabilité de chaque dossier aux élus municipaux comme suit:



## DOSSIERS DES ÉLUS 2013-2016

<u>Responsabilité</u>	<u>Conseillers</u>	<u>Substitut</u>
Chemin	<u>Langis</u>	<u>Gilbert</u>
Aqueduc et égout	<u>Roland</u>	<u>Réjean</u>
Bâtiment (352, 356 et 370)	<u>Gilbert</u>	<u>Richard</u>
Église (toit)	<u>Roland</u>	<u>Richard</u>
Forêt de proximité	<u>Réjean</u>	<u>Roland</u>
Organisme des bassins versants	<u>Réjean</u>	<u>Langis</u>
Signalisation	<u>Normand</u>	<u>Langis</u>
Camping	<u>Normand</u>	<u>Richard</u>
Fournaise et bois de chauffage	<u>Roland</u>	<u>Réjean</u>
Responsable Question Famille	<u>Langis</u>	<u>-----</u>
Chemin de St-Rémi	<u>Langis</u>	<u>Normand</u>
Comité de liaison (Lac Alfred-éolienne)	<u>Jean-Paul</u>	<u>-----</u>

## REPRÉSENTANTS DES COMITÉS

	<u>Conseiller</u>
Loisirs	<u>Normand</u>
Comité de l'Avenir	<u>Langis</u>
Fermières	<u>N/A</u>
Table d'harmonisation	<u>Roland</u>
CLEA	<u>Langis</u>
Fabrique	<u>N/A</u>
CCU	<u>Gilbert</u>
Bibliothèque	<u>Normand</u>

## DESCRIPTION DE LA FONCTION DE SUBSTITUT

*Le substitut n'est pas seulement là pour remplacer. Le conseiller responsable se doit de donner un compte-rendu du dossier et si possible l'avertir en lui téléphonant avant de prendre la décision. Si le substitut n'est pas chez lui, le conseiller doit lui laisser un message pour qu'il ait l'information.*

### 219-14

#### Paiement de la facture Architectes Goulet et Lebel

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la directrice générale est autorisée à payer la facture numéro 2351 des Architectes Goulet et Lebel au montant de 942.80\$ taxes incluses. Cette facture comprend les honoraires pour la visite sur place et du travail effectué à leur bureau pour la relocalisation du clocher.

### 220-14

#### Demande à l'Écosite de La Matapédia

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à l'Écosite de La Matapédia pour que la population allant à l'Écosite de Sayabec puisse acheter du matériel récupérable comme elle pouvait le faire avant.

### 221-14

#### Réparation d'une borne fontaine

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate les Entreprises L. Michaud inc. pour réparer la borne fontaine devant monsieur Gilles Côté.

***Le conseiller Langis Joubert arrive à 21h.***

### 222-14

#### Demande au Ministère des Transports

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au Ministère des Transports si la portion de la rue Principale à partir du pont numéro 4492 à Saint-Cléophas jusqu'à la résidence située au 22, route Rioux à Sayabec il est prévu des travaux d'asphalte dans votre prochaine planification financière.

**223-14            Demande à la Municipalité de Sainte-Irène**

Considérant que des travaux ont été demandé par les propriétaires des lots situés sur le rang afin que le chemin soit carrossable pour que des camions de bois puissent y circuler;

Considérant qu'une partie du chemin appartient à la municipalité de Saint-Cléophas et que l'autre partie appartient à la municipalité de Sainte-Irène

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la municipalité de Sainte-Irène la possibilité que des travaux soient exécutés pour satisfaire les propriétaires et que chaque municipalité paie 50% de la facture.

**224-14            Médiaposte**

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire l'envoi d'un médiaposte à toute les adresses civique afin de savoir si des gens sont intéressés à partir un comité pour le clocher de l'église.

**225-14            Demande à la MRC de La Matapédia**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la MRC de La Matapédia si des tests de compactage ont été réalisés pour le remplacement d'aqueduc. Si aucun test n'a été fait, le conseil veut en connaître la raison et le conseil demande également à avoir l'état des travaux, étage par étage, à la fin desdits travaux.

**226-14            Levée de la séance**

Proposé par Gilbert Gauvin que la séance soit levée à vingt-et-une heures quarante minutes (21h40).

*Jean-Paul Bélanger*

Maire

*Katie St-Pierre*

Directrice générale

**Je, *Jean-Paul Bélanger*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**